



Journée technique
Brest, 19 Novembre 2009

Faire payer le dommage environnemental sans sortir du Fipol : l'exemple canadien

Michel Girin

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 -
FRANCE

Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 91 38

contact@cedre.fr

<http://www.cedre.fr>





DEUX FONDS NATIONAUX, CHACUN AVEC SES REGLES

Un fonds pour l'indemnisation de la
réponse aux pollutions des navires, avec
adhésion pleine et entière au Fipol et à ses
règles

+

Un fonds pour les dommages à
l'environnement, avec ses règles propres

www.cedre.fr
contact@cedre.fr



LA DIRECTION DE L'INTERVENTION

Face à une pollution marine accidentelle d'origine inconnue ou dépassant les capacités de l'opérateur en cause, elle est assurée par la Garde côtière canadienne (GCC), organisme spécialisé du ministère des pêches et des océans.

www.cedre.fr
contact@cedre.fr



LE FINANCEMENT DE L'INTERVENTION

La Caisse d'indemnisation des
dommages dus à la pollution par les
hydrocarbures causée par les navires
(CIDPHN).

Elle vise tous les déversements
d'hydrocarbures, quels que soient le
produit et le type de navire.

www.cedre.fr
contact@cedre.fr



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

LES PARTICULARITES FINANCIERES

La CIDHPN est financée par des contributions des donneurs d'ordre des mouvements d'hydrocarbures.

Elle gère la contribution canadienne
au FIPOL



LES PARTICULARITES TECHNIQUES

Le demandeur peut se tourner
vers la CIDHPN ou directement
vers le FIPOL

La CIDHPN applique les règles
d'éligibilité du Fipol.

www.cedre.fr
contact@cedre.fr



LE FONDS POUR DOMMAGES A L'ENVIRONNEMENT

Il couvre toutes les formes de
dommages à l'environnement

Il est géré par Environnement Canada

Il est financé par une partie des
amendes et autres versements pour
offense aux règles environnementales

www.cedre.fr
contact@cedre.fr

UN EXEMPLE DE FINANCEMENT

Le 19 mars 2006, la plate-forme de forage *Rowan Gorilla VI*, qui se ravitaillait en carburant à partir d'un navire, a rejeté entre 5 et 6 m³ de diesel à la mer.

Le propriétaire a plaidé coupable de déchargement illégal d'hydrocarbures devant la Cour provinciale, qui lui a infligé une amende de 70 000 \$ dont 35 000 \$ pour le Fonds pour dommages à l'environnement.

www.cedre.fr
contact@cedre.fr



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

UN EXEMPLE D'ACTION

1995 : Bird Studies Canada, Région atlantique, a reçu 35 000\$ du FDE pour réaliser un guide de poche des oiseaux échoués sur les plages de l'Atlantique. Ce guide aidera les groupes communautaires et les bénévoles à recueillir des renseignements sur les oiseaux échoués, notamment l'espèce, l'âge et le sexe.



AU TOTAL : UN SYSTEME PRAGMATIQUE

Un outil pour prendre du FIPOL ce qu'il peut
donner plus
un autre outil pour prendre d'ailleurs ce que
le FIPOL ne veut pas donner

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 -
FRANCE

Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 91 38

contact@cedre.fr

<http://www.cedre.fr>